

ACCUEIL DE LOISIRS ODEL VAR
COMMUNE DE SAINT CYR SUR MER
Le Jardin des Momø 06 73 62 47 63 ou 04 26 78 14 85
La Cité des Sports 06 73 62 80 04 ou 04 26 78 14 86

Madame, Monsieur,

Vous allez inscrire votre enfant à l'un de nos Accueils de loisirs de la commune, Le Jardin des Momø ou La Cité des Sports géré par la commune de Saint Cyr sur Mer, l'Office Départemental d'Éducation et de Loisirs du Var (Odel).

La fiche de description individuelle et confidentielle, de renseignements administratifs et sanitaires est le premier document à remplir pour préinscrire votre enfant sur nos accueils de loisirs.

La première page comporte les renseignements principaux concernant le foyer : les identités des parents et des enfants à inscrire et les coordonnées.

La deuxième page concerne la fiche sanitaire de liaison ; Elle regroupe tous les renseignements médicaux concernant votre enfant. Le centre de loisirs doit obligatoirement posséder ce document au premier jour de présence de l'enfant.

Vous pouvez y préciser les maladies, les allergies et autres renseignements médicaux que vous jugez utiles de nous transmettre.

La troisième page contient Le certificat médical. Il doit être signé par votre médecin traitant sur la fiche de l'accueil de loisirs.

Cette troisième partie contient également l'approbation du règlement intérieur (document qui vous sera remis à l'inscription), les documents à nous fournir ainsi que l'autorisation parentale obligatoire.

Le dossier de description de votre enfant est valable pour l'année scolaire 2011- 2012. Il est valable pour les deux accueils de loisirs de la commune, Le Jardin des Momø et La Cité des Sports.

Les accueils de loisirs doivent être en possession de tous ces documents afin de procéder à la préinscription de votre enfant. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est à lire attentivement et à conserver car il indique les dates de fonctionnement. L'approbation de ce règlement est impérative pour pouvoir participer aux activités des accueils de loisirs.

Organisation des inscriptions

Les dossiers d'inscriptions peuvent être téléchargés sur le site de la ville, récupérés au Service Enfance Jeunesse et Point Information Jeunesse.

Les préinscriptions pour la rentrée des mercredis s'effectueront sur les accueils de loisirs, école Jean de Florette, le lundi 1^{er}, mercredi 3 et vendredi 6 Aout de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Les préinscriptions pour les petites vacances (automne, hiver, printemps) s'effectueront un mois avant la période concernée.

Vacances d'automne : dépôt entre le 26 et le 30 Septembre 2011

Vacances d'hiver : dépôt entre le 23 et le 28 Janvier 2012

Vacances de printemps : dépôt entre 19 et 23 Mars 2012

Il faudra détacher le coupon **concernant la période** pour se préinscrire (voir ci-dessous).

- **Pour les enfants ayant déjà un dossier depuis septembre 2011**, Le coupon devra être déposé avec le dernier bulletin de salaire et l'attestation de travail des deux parents pour la période souhaitée.
- **Pour les enfants n'ayant pas de dossier depuis septembre 2011**, Le coupon devra être déposé avec la fiche d'inscription individuelle et confidentielle, de renseignements administratifs et sanitaires.

Ces dossiers sont à déposer uniquement au service Enfance Jeunesse, au Point Information Jeunesse ou dans la boîte aux lettres du service enfance jeunesse.

Les dossiers seront traités par ordre chronologique. Toutefois, la priorité pour l'attribution des places sera donnée aux familles dont les deux parents travaillent. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Une fois les dossiers passés en commission, l'équipe de direction vous contactera pour vous confirmer ou non l'inscription de votre enfant sur la période souhaitée soit par mail soit par téléphone. En cas d'une réponse favorable, l'équipe de direction fixera un rendez vous pour les règlements. Sans nouvelles dans un délai de 5 jours, la place sera réattribuée.

N.B. : Les modifications ou demandes d'annulation se font uniquement auprès du Service Enfance Jeunesse, par courrier, par mail (servicejeunesse@saintcyr-surmer.fr ou citedessports@saintcyr-surmer.fr), ou déposées dans la boîte aux lettres du service.